

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 FEVRIER 2019 à 20 h 15

Présents : ANTHOINE Eric, Maire

ANDRES Sylvie, VAN CORTENBOSCH Réналd, BULTOT Stéphanie, adjoints
NICOUД Myriam, DUMAINE Pierre, MUSSANO Nicolas, ANTHOINE Alexis, WASSON
Emeric, ZARDO Stéphanie

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Alexis ANTHOINE

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de la séance par Mr le Maire
- Communication - Riverot
- Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019
- Participation des familles au coût des transports scolaires rentrée scolaire 2019/2020
- Approbation de la convention pour le « service commun » d'instruction des autorisations d'urbanisme
- Motion de soutien à la résolution générale du 101^{ème} congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité
- PC – DP
- Débat : politique d'enfouissement des lignes électriques
- Comptes-rendus de réunions
- Divers

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018 qui est adopté à l'unanimité

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le budget 2019 de la commune ne sera pas adopté avant la fin mars 2019. Or, afin de ne pas retarder le bon déroulement des travaux à intervenir et conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, il suggère de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal, avant le vote du budget primitif 2019, les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 63 064.00 euros, dont 8 125 € pour le chapitre 20, 16 689 € pour le chapitre 21 et 38 250 € pour le chapitre 23.

PARTICIPATION DES FAMILLES AU COUT DES TRANSPORTS SCOLAIRES – ANNEE 2019/2020

Le Maire expose au Conseil Municipal que les inscriptions de transport scolaire pour la rentrée 2019/2020 doivent se faire du 29 avril au 19 juillet 2019 auprès du SIVM du Haut-Giffre, et qu'il y a donc lieu de fixer le montant de la participation demandée aux familles.

Le Conseil municipal, par 8 voix pour et 2 abstentions, décide d'augmenter la participation des familles de 1 €, soit 58.00 € pour le 1^{er} enfant, 49.00 € pour le 2^{ème} enfant et 39.00 € pour le 3^{ème} enfant.

APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE « SERVICE COMMUN » D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au désengagement de l'Etat sur la mise à disposition gratuite de ses services pour l'instruction des actes d'urbanisme, le Conseil Communautaire a créé, par délibération en date du 10 juin 2015, un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015 et autorisé le Président à signer la convention correspondante avec les communes membres. Après quelques années de fonctionnement les modalités et conditions d'application de cette convention ont été ajustées et mises à jour. Le Maire donne lecture de la nouvelle convention et demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal approuve la convention pour le « service commun » d'instruction des autorisations d'urbanisme et autorise le Maire à signer la convention proposée par la CCMG.

MOTION DE SOUTIEN A LA RESOLUTION DU 101EME CONGRES DE L'AMF

Le Maire donne lecture de la résolution générale du 101^{ème} Congrès des Maires présentée le 22 novembre dernier, adoptée à l'unanimité par le bureau de l'AMF, représentatif de la diversité des territoires et des sensibilités politique.

Ce document solennel rassemble les préoccupations et les propositions des Maires de France. Il constitue à la fois la feuille de route de l'année à venir et le mandat pour la négociation avec le Président de la République et le Gouvernement.

Afin de donner plus de force à ce document en vue de la négociation que l'AMF engagera avec l'Etat, le Conseil Municipal est invité à débattre sur ce sujet et à apporter son soutien.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

PC -DP

Le Conseil Municipal examine une demande de transfert de permis de construire, et deux dossiers de déclaration préalable, l'un pour la création d'une fenêtre en remplacement d'une porte et la création d'une chambre à la place d'un atelier, le 2^{ème} pour l'isolation d'un chalet et modification du bardage.

Un avis favorable est donné à ces trois dossiers.

DEBAT : POLITIQUE D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES

Le Maire expose au conseil municipal que suite aux dernières chutes de neige et problèmes d'alimentation électrique des habitations pendant tout un week-end, il serait judicieux de profiter de l'enfouissement de la ligne moyenne tension pour enfouir la ligne basse tension et ne plus avoir ce genre de problème. Une rencontre aura lieu avec le SYANE et ENEDIS pour étudier la faisabilité et le coût de ce projet.

Le Maire,

Eric ANTHOINE

